

COPRODUIRE : METTRE EN PRATIQUE L'INTELLIGENCE COLLECTIVE

Mais il ne suffit pas de souhaiter des coalitions et des partenariats et de les annoncer, encore faut-il les concevoir et les construire, en répondant à la question assez vertigineuse : « Qu'est-ce qu'un partenariat mondial pour 8,5 milliards d'habitants en 2030 ? ».

A cela, les divers acteurs répondent souvent que l'intelligence collective serait la clé de la coproduction, le fondement des partenariats. On notera d'abord que la coproduction a été étudiée dans le champ des sciences de l'éducation, et, si on s'inspire de Piaget, elle trouve sa source dans l'activité cognitive complexe chez celui qui apprend les processus d'expérimentation, de résolution de problèmes et d'élaboration de systèmes provisoires, par rapport à ce qui lui est offert par son environnement. L'intelligence collective se construit avec les mêmes process que l'acquisition de l'intelligence, et cet apprentissage est celui qui permettrait le passage à l'âge adulte d'une « communauté internationale ».

De même John Dewey a bien montré, dans sa théorie de l'enquête que :

“ *au niveau biologique, les organismes doivent répondre aux conditions qui les entourent de façon à modifier ces conditions et les relations des organismes à ces conditions, afin de rétablir l'adaptation réciproque qui est requise pour le maintien des fonctions vitales. Les organismes humains rencontrent la même difficulté⁴¹.*

Les différentes théories de l'intelligence distinguent le développement des idées, leur validation, leur juxtaposition, leur listage, et enfin la construction.

Plusieurs organisations s'efforcent d'appliquer à l'ODD 17, c'est-à-dire à la construction d'un autre monde ces différentes étapes. Car notre ODD 17, n'est pas une norme « réparatrice », mais une incitation à l'action, au « faire ensemble ».





1. Le « multi-acteurs », socle de la coopération du vingt-et-unième siècle

Le fait nouveau depuis l'adoption des ODD en 2015 est, on l'a vu, que la notion de partenariat s'est étendue à toutes les parties en même temps, alors que dans les 20 premières années après RIO et avec l'Agenda 21, chaque entité devait construire des programmes davantage en silos. On peut interpréter cette évolution négativement, en constatant que la mondialisation dite libérale inclut tous les acteurs au même niveau, sans considération des avantages qu'en retirent les uns ou les autres ; mais il faut reconnaître que, au nom justement de la lutte contre la pauvreté, l'ONU enjoint toutes les « entités » planétaires à collaborer au même objectif.

Mais les partenaires coproduisent-ils vraiment ?

Certes, l'exercice même du développement durable est une coproduction, comme l'exprime la fameuse expression « parties prenantes » : on ne fait pas, on n'instaure pas le développement durable, sans œuvrer avec une communauté mondiale, locale, qui œuvre pour que la planète soit viable. Autant on a théorisé, judiciarisé même la participation, avec par exemple la Convention d'Aarhus au niveau européen, autant la coproduction demeure un concept flou ; or il ne suffit pas de participer pour coproduire.

La définition usuelle est donnée par Ostrom : « La coproduction est le procédé à travers lequel les contributions pour produire un bien ou un service sont opérées par des individus qui ne sont pas dans la même organisation ». On voit immédiatement que l'originalité de cette forme organisationnelle est une double multiplicité des acteurs, organisations, et type d'organisations, qui privilégient l'action et l'objectif de résultats, au déploiement de plans d'actions unisectoriels. Elles reconnaissent implicitement la complexité de notre monde, en privilégiant le pragmatisme pour coconstruire un bien commun qui

dépasse l'intérêt général, dont le concept a été édifié par les seuls États.

La coproduction a aussi à voir avec la préférence pour la gouvernance, mieux adaptée au monde actuel que les seules organisations gouvernementales. Pierre Rosanvallon⁴² nous dit :

« Les décideurs publics se sont d'abord trouvés confrontés à un phénomène qualifié par la science politique d'irruption des publics, se trouvant désormais obligés d'associer un nombre toujours croissant de « parties prenantes ». Leurs décisions ont ensuite pris la forme de processus itératifs complexes en rupture avec l'habitude ancienne de choix tranchés. La notion de gouvernance renvoie donc là à un monde de régulation caractérisé par des formes souples de coordination greffées sur une succession de rendez-vous.

En effet, la coproduction s'épanouit dans la sphère de la gouvernance plus que dans celle de la démocratie. Nous parlons beaucoup de gouvernance de développement durable, de gouvernance de l'environnement, de gouvernance de la biodiversité, et nous avons par là une succession locale et mondiale d'approches d'un système complexe. La coproduction est délibérative et participative, elle s'épanouit dans la gouvernance et elle interagit avec l'opinion. Cette nécessité s'est imposée par la prise de conscience que les bouleversements majeurs concernent l'ensemble de la planète et que la mise en œuvre des changements doit s'appuyer sur la société civile.

Il est aujourd'hui incontournable que toutes les phases de mise en œuvre des politiques publiques, de l'élaboration jusqu'à l'évaluation, soient ouvertes aux acteurs. Finalement, on peut dire que la coproduction qualifie l'exercice démocratique de ce à quoi nous sommes aujourd'hui obligés, c'est-à-dire la « co-viabilité » : nous devons vivre ensemble, à plus de 8 milliards, en gardant une planète viable.

42. Pierre Rosanvallon, dans son livre « La légitimité démocratique », rappelle qu'il ne s'agit pas simplement de participation ; Tocqueville quand il parlait de « démocratie d'association » nous a montré que les citoyens devaient participer pour qu'il y ait une véritable démocratie comme en Amérique, etc. Beaucoup d'autres penseurs ont théorisé cela – comme John Deweyl.

2. 10 ans de coproductions

La coproduction en matière de développement durable a été organisée par les travaux issus de la conférence de Johannesburg. Ainsi le paragraphe 42 de la déclaration finale du Sommet reconnaît les efforts déployés et les progrès réalisés aux niveaux local et sous-national, ainsi que le rôle non négligeable que les autorités locales et sous-nationales, et les collectivités, peuvent jouer en vue du développement durable, notamment en se rapprochant des citoyens et des parties prenantes et en leur fournissant les informations nécessaires, selon qu'il convient, sur les trois dimensions du développement durable.

Le paragraphe 53 salue le rôle des ONG en notant :

la contribution précieuse, potentielle et effective des organisations non gouvernementales à la promotion du développement durable, du fait de leur expérience, longue et variée, de leur savoir-faire et de leurs capacités, notamment en matière d'analyse, de partage de l'information et du savoir, de promotion du dialogue et d'appui à la mise en œuvre du développement durable.

Le secteur privé trouve une place accrue à travers l'économie verte et les technologies, et aussi comme partenaire à part entière, selon le paragraphe 46 :

Nous reconnaissons que le développement durable suppose une participation active du secteur public comme du secteur privé. Nous sommes conscients que la participation active du secteur privé, notamment dans le cadre des partenariats public-privé, qui constituent un outil précieux, peut contribuer au développement durable.



Mais Rio+20 a consacré les échanges en ligne avec un retentissement mondial jamais égalé au niveau des citoyens. C'était d'ailleurs une volonté de l'ONU, comme le disait le Secrétaire Général de Rio+20, M. Sha Zukang, dans un entretien exclusif pour DAES News :

La Conférence Rio+20 concerne chaque femme, homme et enfant sur la planète autant que ceux qui ne sont pas encore nés. C'est votre Conférence, même si vous ne serez pas physiquement présents à Rio. Rejoignez le débat mondial. Connectez-vous à la Conférence au travers les medias sociaux et notre site internet. Faites part de vos opinions à vos délégations officielles et à vos Grands Groupes favoris. Lancez vos propres initiatives pour un développement durable, qu'elles soient grandes ou petites. Engagez-vous pour construire l'avenir que nous voulons.

Après l'Accord de Paris, une des réussites les plus remarquées de ces coalitions est l'Association Climat Chance. Elle rassemble les acteurs du climat se proposant de réunir à égalité l'ensemble des acteurs non-étatiques reconnus par la Convention cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) (9 groupes d'acteurs : collectivités locales, entreprises, ONG, syndicats, communauté scientifique, représentants du monde agricole, de la jeunesse, des peuples autochtones et des femmes) pour faire émerger des priorités et propositions communes, et pour renforcer des dynamiques d'acteurs par la mise en relation (coalitions thématiques, sommets, portail de l'action).

3. L'articulation des échelles

L'articulation des communautés d'action, briques indispensables à une extension à grande échelle du concept de gouvernance des communs forgé par Elinor Ostrom, est fondamentale. L'enjeu est en effet aujourd'hui de montrer les cohérences et les interactions du cadre international à l'action locale... et de l'action local de à la réussite de l'Agenda 2030⁴³.

Les coproductions s'opèrent particulièrement dans les territoires où de très nombreuses expérimentations du « jouer collectif » se multiplient⁴⁴. Ainsi, en France, une mission ministérielle a été conduite en 2019-2020, qui a identifié 7 forces de changement pour rendre l'ODD 17 concret et déployé localement.

S'en est suivie une « feuille de route » ministérielle autour de 21 mesures qui a inspiré une proposition de loi qui vise à lever les freins institutionnels aux alliances au travers d'un cadre souple mais garant du respect des règles de droit de chacune des parties prenantes impliquées⁴⁵.

Ce qu'on appelle « territorialisation des ODD » est une illustration de l'ODD 17, quand elle se décline avec la coopération décentralisée que Cités Unies France définit comme un ensemble de partenariats que nouent les collectivités avec des collectivités étrangères et/ou leurs associations⁴⁶.

Cette articulation doit s'opérer aussi en temps de crise, et on doit là de référer au Cadre de Sendai, conclu aussi en 2015, qui, dans son paragraphe 26 insiste sur la coopération de tous lors d'une catastrophe :

“ La gouvernance des risques de catastrophe, aux niveaux national, régional et mondial, revêt la plus grande importance pour l'efficacité et l'efficience de la gestion desdits risques. Elle suppose d'avoir une vision claire des choses, des plans, des compétences et des orientations, de coordonner l'action de tous les secteurs et d'un secteur à l'autre, et de faire participer toutes les parties prenantes.⁴⁷ ”

Les 7 forces du changement



Les 7 forces du changement | Le Rameau (2019)

43. C'est l'objectif de la plateforme « l'ODD 17 en pratique présente note.

44. Voir en replay la 6ème Rencontre des pionniers des alliances en Territoire du 8 juillet 2020 : « L'ODD 17 en pratique » : 6ème Rencontre des pionniers des alliances en Territoire (plateformecapitalisation.org)

45. Proposition de loi n° 3849 relative au développement de l'engagement collectif et des alliances innovantes au service de l'intérêt général sur les territoires pour une société durable.

46. Voir note de synthèse « [Les objectifs de développement durable \(ODD\) : référentiel des coopérations décentralisées](#) ».

47. [Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015 - 2030](#).

4. L'intelligence collective « monde »

Il faut évidemment un certain nombre de conditions pour que s'épanouisse cette intelligence collective « monde », et c'est ici qu'on retrouve la déclinaison des grands principes qui fondent les ODD et les diverses cibles de l'ODD 17.

Premièrement, la maîtrise de la violence. Bien sûr, l'ODD 16⁴⁸ est inséparable de l'ODD 17, mais la violence économique ruine les partenariats. On oppose très souvent la compétition à la coproduction, en oubliant d'ailleurs l'origine du mot compétition qui est « rechercher avec »⁴⁹, c'est pourquoi les cibles 10, 11 et 12 sont si importantes, car elles veulent préserver l'accès de tous, même des plus pauvres au commerce mondial.

Deuxièmement, la confiance, ou en tout cas une recherche de confiance à élaborer entre toutes ces parties prenantes que sont aujourd'hui les acteurs du développement durable. On ne peut coproduire avec des gens et des institutions dont on se méfie ; cette condition nous semble énoncée dans deux cibles : la 2^{ème}, qui reprend l'injonction aux pays riches « d'honorer leurs engagements » en matière d'aide publique au développement, et la 16^{ème}, visant le partenariat mondial pour le développement durable, qui prône expressément « des partenariats multipartites ».

Troisièmement, l'ODD 17 exprime qu'il n'y a pas d'intelligence collective au niveau mondial sans recours au savoir et à la science pour tous et toutes. Aussi, il est logique que les cibles 6, 7 et 8 concernant l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation dans un cadre de coopération et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de partage des savoirs soient situés ici, et non pas dans l'ODD 4 sur l'éducation. En effet, le partage des savoirs est un puissant acteur d'élaboration des partenariats égaux ; en cela on a pu parler d'éthique partenariale afin de « négocier » les valeurs du partenariat dans le contexte précis d'une recherche spécifique où différentes moralités locales se conjuguent⁵⁰.

Quatrièmement, l'associativité est aussi indispensable ; on sait qu'en psychanalyse, il s'agit d'associer librement les pensées qui apparaissent, mais le concept ouvre aussi sur des alliances nouvelles que le sociologue Roger Sue a développées : selon lui, ce n'est plus l'économie qui détermine le visage de la société mais l'ensemble des « manières de vivre ensemble, de se lier aux autres, de communiquer, de produire, d'apprendre, de faire société ». Les liens horizontaux, constitutifs de la relation d'associativité,

l'emportent sur la verticalité hiérarchique de nos constructions institutionnelles, vieilles de 250 ans ; la Fonda se réclame aussi de ces analyses, relevant que le cadre partenarial des ODD a une inspiration commune avec la loi de 1901, qui définit l'association comme une convention par laquelle des personnes mettent en commun des moyens dans une finalité autre que celle de s'enrichir.

Finalement, l'intelligence collective s'incarne bien dans la cible 17 de l'ODD, qui vise « la promotion des partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière ». Il est finalement rare que soit exprimé si précisément le triple partenariat « public/privé/citoyen », et nous pensons que cette cible devrait être revisitée après l'expérience de la pandémie où, en tout cas pendant le premier confinement qui a touché quasiment tous les pays, le recours mondial aux « moyens du bord » a été consacré. Ne peut-on pas envisager de mieux structurer ces partenariats dans des cas probables de multiplicité des crises du 21^{ème} siècle, comme le Comité 21 le prône dans la 11^{ème} proposition de son rapport sur la transformation⁵¹ ; ou Bertrand Badré qui propose un « Haut Conseil de la résilience » aux niveaux nationaux ou mondial ?

Comme il est dit dans les travaux du Rameau :

L'ODD 17, c'est la capacité à voir dans la fragilité une force collective pour inventer ensemble des solutions utiles pour tous. L'ODD 17 nous invite à prendre soin des autres, et en particulier des plus fragiles, pour prendre soin de soi. Il va plus loin encore que la co-construction du bien commun en faisant émerger la notion de Lien commun qui nous lie et nous relie. Mais pour cela, nous devons élargir notre champ de vision, et sortir du seul « contrat-échange » pour accepter de passer à un « contrat-alliance ».

48. « Promouvoir l'avènement des sociétés pacifiques et inclusives aux fins de développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous. ».

49. *Competere* en latin.

50. Voir l'ouvrage Laurent Vidal, *Expériences du partenariat au Sud Le regard des sciences sociales* IRD éditions 2014.

51. « Créer une Autorité indépendante de veille des risques globaux.